

## COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire. La séance était publique.

**Etaient Présents :** Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON AUGER BIAT EZCUTARI ROCHETEAU  
Mrs LEDOUX RENARD VIOT

Etaient absent : Mr CHARLIER excusé donnant pouvoir à Mr Gilles GERVAISE  
formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Mme Marie-Andrée ROCHETEAU a été nommée secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour Ligne de Trésorerie à renouveler au Crédit Mutuel
- Délibération pour renouvellement convention avec l'ATD
- Délibération pour achat place des ouches la Noëlle
- Délibération pour modification des statuts de la communauté de communes entre Beauce et Perche
- Délibération pour renouvellement tous les ans de la taxe Additionnelle
- Dernières modifications sur les chemins après aménagement foncier.
- Décision sur les nouveaux terrains communaux.
- Divers

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, ajoute à l'ordre du jour une délibération pour accepter de faire une demande de subvention au conseil régional pour projet cœur de village, une délibération pour interdire la circulation aux poids-lourds rue des Pattis Hameaux de la Noëlle.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire informe que la délibération pour renouvellement de la taxe additionnelle sera revue lors du prochain Conseil Municipal.

### 2016/030 Délibération pour demande de prolongation de la ligne de trésorerie de prêts :

#### Plan de financement :

Ligne de trésorerie (1 an)	20 000.00
----------------------------	-----------

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- de prolonger d'une année la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre

**Une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 20 000 € sur 12 mois.**

**Taux variable EURIBOR 3 mois moyenne 1 mois+ Marge 0.90 %**

**Echéance trimestrielle**

**Commission initiale de réservation :0.10 % du montant emprunté avec un minimum de 150.00 €**

**Commission de non utilisation : 0.10% calculé sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts**

- Prend l'engagement d'inscrire au budget pendant toute la durée des prêts, les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- Confère toutes délégations utiles à Monsieur BONNET, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **2016/031 Délibération pour renouvellement adhésion à l'Agence Technique Départementale pour la période de 2017-2020**

Monsieur Jean-Marc Bonnet rappelle à l'assemblée que la commune de Billancelles adhère à l'agence Technique Départementale depuis le 4 décembre 2012. Cette adhésion arrivant à échéance au 31 décembre 2016, le conseil municipal doit prendre une Décision pour la renouveler.

Après en avoir délibéré au sein du conseil municipal à l'unanimité,

La commune de Billancelles décide de renouveler l'adhésion à l'ATD :

- D'accepter un engagement de principe auprès de l'ATD sur la période de 2017-2020 pour les missions auxquelles elle adhère déjà, et aux conditions exposées dans le rapport présenté à savoir

Des missions sur voirie communale et départementale :

- Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000.00 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux pilotage des travaux)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000.00 € et 115 000,00 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance de conseil tout au long de l'opération). Dans ce cadre, Monsieur le Maire pourrait être amené à signer des conventions avec l'Agence pour la mise en œuvre de ces compétences qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.
- De plus la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :
  - Conseils en conservation du domaine public, de la police de circulation, de la sécurité routière.
  - Assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien.

S'engage à verser à l'ATD une participation dont le montant est arrêté par le conseil d'Administration Désigne Monsieur Jean-Marc BONNET pour représenter la commune à l'assemblée générale et Monsieur Gilles Gervaise son suppléant.

### **2016/032 Délibération pour achat place des ouches à la Noëlle Parcelle cadastrée section F n° 133 pour 513 m<sup>2</sup>**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour l'achat de la place des ouches à la Noëlle cadastrée section F n° 133 pour 513 m<sup>2</sup> au nom de l'association syndicale du lotissement de la Noëlle d'où les propriétaires sont Mr et Mme LAUNAY, Mr et Mme THUAIRE, Mme STOOP, Mr et Mme DUTERTRE et Mr et Mme MARECHAL pour un Euro symbolique. Cette Démarche entraîne des frais de notaires qui s'élèveront à 950 Euros. Après avoir rencontré les différents propriétaires, il a été convenu de partager les frais de notaires soit : 100 € par propriétaire et 450 Euros à la charge de la commune. Le conseil Municipal doit également donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et régler tous les frais.

Le Conseil Municipale après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'acheter la place des ouches à la Noëlle Hameau de la commune de Billancelles cadastrée section F n° 133 pour 513 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique.

- D'accepter les frais notariaux pour 950€ soit 100 € pour chaque propriétaire (Mr et Mme Launay, Mr et Mme Dutertre, Mme Stoop, Mr et Mme Thuair, Mr et Mme Maréchal) et 450 € pour la commune de Billancelles.
- De donner tous pouvoirs de signatures pour les différents actes concernant l'achat de la place des ouches à Monsieur le Maire et régler tous les frais.

### **2016/033 Délibération pour Modification des statuts de la communauté de communes entre Beauce et Perche / prise de compétence « Electricité, Gaz, Eclairage Public »**

Le Maire expose :

La communauté de Communes entre Beauce et Perche, par délibération n° 16-139 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence facultative « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matières de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électrique... ainsi que des services, installations et unités de production associés ».

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ajoutant la compétence facultative : « Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électrique... ainsi que des services, installations et unités de production associés ».

### **2016/034 Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche/ Retrait de la compétence « Acquisition et Viabilisation de terrains pour la réalisation de Logements pour les personnes âgées ».**

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n° 16-138 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'enlever la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées », qui existait initialement dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, et qu'elle n'envisage pas d'exercer.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre

Beauce et Perche visant à enlever la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées »

- Précise que la compétence n'a jamais été mise en œuvre et qu'en conséquence les conditions financières et patrimoniales sont néantes.
- Approuve la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe.

### **2016/035 Délibération pour demande de subvention au Conseil Régional pour le projet cœur de village.**

Le conseil approuve le projet de réalisation des travaux « cœur de village » à Billancelles  
Coût estimatif des travaux : **H.T 177 944.68 € soit 213 533.62 TTC.**

**Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet.**

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention régionale 30 % : 53 383.40 €

Subvention FDAIC 30% : 53 383.40 €

Autofinancement : 106 766.82 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : décembre 2018.

### **2016/036 Délibération pour interdire la circulation des Poids lourds Rue des Pattis à la Noëlle.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre une délibération pour instaurer l'interdiction de circulation aux Poids lourds rue des Pattis suite à la réfection des travaux de voirie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide d'interdire la circulation des poids lourds rue des Pattis à la Noëlle suite à la réfection des travaux de voirie et de mettre en place une déviation pour les poids lourds.**

### **2016/037 Délibération pour le terrain n° 1020 section ZC sur la commune de Billancelles**

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire de Billancelles expose

Que suite à l'aménagement foncier de Billancelles, le chemin du terrain n° 1020 section ZC devrait être déplacé (chemin se trouvant derrière la ferme de Mr LEDOUX).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide que le chemin terrain n° 1020 section ZC doit rester à sa place initiale.**

### **2016/038 Délibération pour tuyau d'arrosage sur le nouveau chemin de randonnée de Billancelles à la Noëlle**

Monsieur le Maire expose que l'exploitant des terres qui longent le nouveau chemin de 3m de Billancelles à la Noëlle souhaite installer des tuyaux d'arrosage apparent pour l'irrigation des terres en période d'arrosage.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide d'accepter la pose de tuyau d'arrosage apparent sur le chemin de Billancelles à la Noëlle mais que l'exploitant devra prévoir une signalisation afin d'éviter tous dangers pour les promeneurs.**

**2016/039 Délibération pour cession de terrains communaux par soulte à la Noëlle et Guimonvilliers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains terrains communaux se trouvant derrière des propriétés à la Noëlle et Guimonvilliers peuvent être cédés par soulte. La cession se fait sans aucun frais de géomètre ni de notaire car elle rentre dans l'aménagement foncier. Monsieur le Maire demande de prendre une délibération pour que ces cessions par soulte puissent se faire et nous devons fixer un prix de vente.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide d'accepter la cession par soulte pour des terrains communaux se trouvant derrière des propriétés à la Noëlle et à Guimonvilliers.  
Décide de fixer le prix de cession à 1 € du m<sup>2</sup> avec un minimum de 20 €.**

**2016/040 Délibération pour terres agricoles appartenant à la commune**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour savoir si nous vendons ou louons les terres agricoles de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité  
Décide que les terres agricole de la commune ne seront pas vendues mais louées.**

**Divers**

Monsieur Gilles Gervaise 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole pour signaler que cette année nous aurons un autre musicien Pour le repas du 11 novembre étant donné que Mme Sandrine KOHLMANN ne pourra pas être présente. Monsieur Gilles Gervaise annonce que la prochaine réunion du comité des fêtes aura lieu le jeudi 06 octobre à la Mairie de Billancelles à 19 h 00.

Le Conseil Municipal soulève le problème du tennis de table le vendredi soir quand la salle polyvalente est louée le week-end. Il est donc décidé qu'à chaque location, il n'y aura pas de tennis de table le vendredi soir.

Monsieur Thierry VIOT Conseiller municipal signale que sa femme rencontre, entre autres, des difficultés pour la manipulation des plateaux de tables de la salle polyvalente, et qu'elle a une journée le vendredi trop chargée. Il lui est répondu que, d'une part cela fait partie de ses fonctions et que, d'autre part si elle ne souhaite plus les exercer c'est à elle de nous en faire état.

La séance est close à 22 h 50.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

## Tableau récapitulatif des délibérations

N° délibération	Intitulé	Accepté
2016/030	Demande de renouvellement ligne de trésorerie pour un an crédit mutuel	Accepté à l'unanimité
2016/031	Demande de renouvellement pour l'adhésion à l'ATD pour 2017-2020	Accepté à l'unanimité
2016/032	Délibération pour achat de la place des ouches à la Noëlle.	Accepté à l'unanimité
2016/033	Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche / Prise de compétence « Electricité, Gaz, Eclairage Public	Accepté à l'unanimité
2016/034	Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche Retrait de la compétence « Acquisition et viabilisation de terrains pour la réalisation de logements pour les personnes âgées	Accepté à l'unanimité
2016/035	Délibération pour demande de subvention au Conseil Régional pour projet « cœur de village »	Accepté à l'unanimité
2016/036	Délibération pour interdire la circulation de poids lourds rue des Pattis à la Noëlle.	Accepté à l'unanimité
2016/037	Délibération pour terrain n° 1020 section ZC pour aucun déplacement	Accepté à l'unanimité
2016/038	Délibération pour pose de tuyau d'arrosage apparent pour irrigation des terres sur le chemin de Billancelles à la Noëlle.	Accepté à l'unanimité
2016/039	Délibération pour cession par soule de terrains communaux pour 1€ du m <sup>2</sup> avec un minimum de 20 €	Accepté à l'unanimité
2016/040	Délibération pour vente ou location de terres agricoles de la commune	Accepté à l'unanimité pour aucune vente des terres agricoles de la commune mais location.

<b>Nom des Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Monsieur Jean-Marc BONNET Maire	
Monsieur Gilles GERVAISE 1 <sup>er</sup> adjoint	
Madame Josette MOUTON 2 <sup>ème</sup> adjointe	
Madame Emilie AUGER Conseillère Municipale	
Madame Carine BIAT Conseillère Municipale	
Monsieur Jean-Pierre CHARLIER Conseiller Municipal	Absent excusé
Madame Céline EZCUTARI Conseillère Municipale	
Monsieur Christophe LEDOUX Conseiller Municipal	
Monsieur Laurent RENARD Conseiller Municipal	
Madame Marie-Andrée ROCHETEAU Conseillère Municipale	
Monsieur Thierry VIOT Conseiller Municipal	